Zemmour : “Au nom de l’État de droit, les juges imposent leur idéologie au pouvoir politique, et donc foulent aux pieds la démocratie”

06/10/2018 à 20h31

L’auteur de « Destin français » explique pourquoi il a été épinglé sur « le mur des cons » et comment le pouvoir des juges menace la démocratie.

(…) **Éric Zemmour** : *Depuis les années 70, le Syndicat de la magistrature a développé une vision de la justice idéologique et politique. (…) Il faut bien comprendre que cette idéologie a des effets énormes : tous les policiers se plaignent que la justice relâche systématiquement les voyous qu’ils arrêtent. Tous les fonctionnaires du ministère de l’Intérieur savent bien que la jurisprudence a rendu impossibles la plupart des expulsions d’immigrants illégaux entrés sur le territoire français.*

Le Point : Comment faut-il expliquer la tiédeur des réactions du pouvoir politique et des magistrats ?

Éric Zemmour : *(…) Les politiques d’aujourd’hui sont imprégnés de l’idéologie de l’État de droit. Ils croient, comme beaucoup de Français, que l’État de droit est la démocratie. L’État de droit est en vérité un concept allemand qui impose, pour chaque décision de l’État, une autorisation du juge. (…) Toute l’Europe s’est soumise à cette domination du droit sur le politique. Quand un pouvoir politique se révolte contre ce pouvoir exorbitant que se sont arrogé les juges, en Hongrie ou en Pologne, il est accusé de ne pas respecter l’État de droit,*

et est condamné par l'Europe.

Le Point : Y a-t-il un pouvoir des juges en France ?

Éric Zemmour : *Au nom de l'État de droit, les juges, que les médias appellent les sages, c'est-à-dire la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de justice européenne et le Conseil constitutionnel, imposent leur idéologie au pouvoir politique. Je rappelle que seul le pouvoir politique est élu par le peuple. En dominant le politique, ces juges s'imposent au peuple, et donc foulent aux pieds la démocratie.* ***Quand le Conseil constitutionnel instaure la « fraternité » comme un principe constitutionnel, pour défendre contre l'État ceux qui aident les immigrants illégaux, on voit bien comment les juges font de la politique au détriment de la démocratie et de la volonté du peuple.***

(…) Le Point